

**Instruction n° SG/DSSIS/DGOS/DGCS/CNAM/2018/72 du 13 mars 2018
relative à l'accompagnement en région de la généralisation du dossier
médical partagé (DMP)**

13/03/2018

Cette instruction a pour objet de demander aux ARS et à l'Assurance maladie de collaborer afin de permettre la mise en œuvre en région d'un dispositif de mobilisation des établissements de santé et de sensibilisation des EHPAD pour la phase de généralisation du dossier médical partagé (DMP). Un dispositif de suivi et de remontées d'informations vers le niveau national devra également être mis en place.